

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

2ème Supplément au bulletin N° 30 de Mars 1963

30 Mars 1963 -

RECOMMANDATIONS AUX ABONNES

1°- NOMENCLATURE DES REGIONS- Afin d'éviter des erreurs dans l'utilisation des avis de traitements, les abonnés sont instamment priés de nous faire savoir, le cas échéant, s'ils possèdent des cultures à protéger en dehors de la localité dans laquelle les bulletins leur sont adressés. Nous serons en mesure de leur préciser alors le numéro de la région dans laquelle se trouvent ces cultures.

2°- DATES D'APPLICATION DES TRAITEMENTS- Certaines régions étendues s'étagent sur des altitudes assez variées. Les avis de traitement sont conçus pour les parties les plus basses de ces régions. Pour les régions plus élevées, on peut se permettre de retarder la date des traitements insecticides et acaricides, de 2 jours par 100 mètres d'altitude en période très chaude, de 8 jours par 100 mètres en période très fraiche prolongée surtout en début de saison, de 4 à 6 jours dans les périodes moyennes en milieu de saison. Nous insistons bien sur le fait que ce décalage ne concerne que les traitements contre insectes et acariens, les dates indiquées pour les traitements fongicides étant valables à toutes altitudes à l'intérieur de chaque région.

3°- RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS- Plusieurs critères peuvent être retenus en ce qui concerne le délai de renouvellement, conseillé par les Stations, des traitements antiparasitaires.

a) persistance naturelle des produits: le problème est assez complexe; les produits peu volatils ont des persistances normales, en dehors des périodes de pluie, de l'ordre de 14 à 25 jours, les produits les plus volatils peuvent disparaitre en moins de 5 jours par fortes chaleurs ou tenir plus de 8 jours, mais les produits de la catégorie des esters phosphoriques et certains fongicides de synthèse ont une action limitée de pénétration dans les tissus végétaux, qui peut être intéressante vis à vis de certains parasites et prolonger la persistance apparente. Chez les produits télétoxiques (dits aussi systémiques ou endothérapiques) c'est cette persistance à l'intérieur des tissus qui seule importe. Sa durée est très largement variable d'un produit à un autre.

b) précipitations: il est également difficile de fixer exactement la durée de persistance d'un produit sous la pluie, cette durée dépend de l'adhésivité du produit, de la solubilité de la matière active et bien entendu, de l'importance de la précipitation. Les deux premiers éléments ne peuvent être précisés que par les fabricants.

En ce qui concerne la pluie, on doit savoir que l'intensité de sa chute peut facilement varier de 1 à 100 suivant qu'il s'agit d'un crachin ou d'une forte pluie d'orage. On peut toutefois retenir que le lessivage préjudiciable d'un produit d'adhésivité moyenne peut être obtenu par 15 minutes de très forte pluie d'orage (10 à 20 millimètres d'eau) comme par 10 heures de pluie modérée continue (15 à 30 millimètres). Une pluie fine, un crachin ou une bruine ne durent pas assez longtemps dans nos régions pour parvenir à ce résultat.

A partir de ces chiffres, nous pensons que nos abonnés auront plus de facilités pour décider dès après la pluie si leur traitement doit être renouvelé. On doit toutefois préciser qu'un traitement fongicide s'accommode beaucoup plus difficilement d'un lessivage partiel

qu'un traitement insecticide, ce dernier seul pouvant attendre que le bulletin vienne préciser dans quelles régions le renouvellement de la couverture est rendu nécessaire par la pluie.

c) Croissance des tissus végétaux à protéger: la vitesse moyenne de croissance ne variant guère plus que du simple au double pendant une durée de l'ordre de celle de la persistance des produits, c'est de même dans les limites extrêmes du double au simple que devra varier le délai de renouvellement des applications. Si par exemple, toutes autres conditions restant comparables, la durée d'efficacité moyenne d'un traitement est de 14 jours, elle pourra varier de 10 jours en période de croissance très rapide à 20 jours en période de croissance lente.

Il semble à première vue que l'ensemble de ces conditions constitue un réseau inextricable. Mais toutes ne jouent pas simultanément et dans la pratique une appréciation même sommaire de leur importance relative permet de "tomber juste" à moins de 48 heures près.

AVERTISSEMENTS

CECIDOMYIE DES POIRES- Traiter contre cet insecte responsable des poirettes "calebassées" dès réception sur les seules plantations habituellement atteintes.

ANTHONOME DU POMMIER- Un seul traitement sera nécessaire dès réception de ce bulletin dans les seuls vergers habituellement attaqués par cet insecte responsable des boutons floraux en "clou de girofle" (produits mentionnés dans la"liste des produits conseillés en 1963").

INFORMATIONS

CLOQUE DU PRUNIER- Un traitement cuprique devra être appliqué dès maintenant sur les variétés sensibles.

MONILIA DE L'ABRICOTIER ET DU CERISIER- La période pluvieuse s'étant prolongée, un deuxième traitement sera nécessaire à l'ouverture des premières fleurs (déjà mentionné p.52 en ce qui concerne l'abricotier). Sur abricotier on devra même envisager de le renouveler à la chute des pétales si le temps reste pluvieux.

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER- Un traitement devra être appliqué avant l'apparition du blanc des pétales à l'aide d'un oléoparathion à raison de 30gr/hl de matière active.

XYLEBORE sur arbres fruitiers- Contre ce petit insecte du bois un traitement devra être appliqué dès la première période où la température dépassera 20° à l'ombre dans la journée. On utilisera une des formules suivantes:

- H.C.H. ou D.D.T. à 250gr/hl de matière active
- Lindane à 30gr/hl de m.a.
- Dieldrine à 50gr/hl de m.a.
- Oléoparathion à 40gr/hl de parathion pur

Nous rappelons que cet insecte fait dans l'écorce un trou d'un millimètre et demi de diamètre et que ses galeries sont peu nombreuses, toujours circulaires ou parallèles à l'axe de la branche ou du tronc.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX